



Travaux d'urgence réparation toiture

Par **NadineW**, le **31/05/2013 à 12:36**

Je suis copropriétaire au dernier étage d'un immeuble et subit depuis septembre 2012 des infiltrations par les eaux de pluie dans mon appartement provenant de la toiture vétuste. Nous avons voté en assemblée générale en février 2012 pour des travaux d'urgence. avec 50 % d'appel de fond pour le mois de mars que tous les copropriétaires ont réglé et le solde à la fin des travaux.

Les travaux devaient être réalisés fin avril 2013.

Le syndic fait la sourde oreille depuis :

- 1/ retard dans les règlements d'appel de fond de charges trimestrielles qui n'ont rien à voir avec l'appel de fonds pour les travaux urgents
- 2/ pluies récurrentes donc l'entreprise ne peut pas intervenir - moi pluie récurrentes donc infiltrations répétitives dans les plafonds et cloisons
- 3/ l'entreprise est surbookée jusqu'à fin août et travaux reportés en septembre 2013
- 4/ mon assurance habitation refuse de remettre mon appartement en état tant que les travaux de toiture ne sont pas faits.

je ne sais plus quoi faire. dois je porter plainte contre le syndic pour négligence.

Syndic assez obtus et petite copropriété.

Merci par avance, de votre réponse Cordialement.